



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-49 décrétant l'ouverture d'une bande cyclable (rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Bande cyclable**

Le Conseil de la Ville décrète l'ouverture d'une bande cyclable bidirectionnelle d'une largeur de trois mètres du côté Nord de la rue Saint-Joseph (secteur Lévis), entre le numéro civique 793 et l'intersection de cette rue avec le boulevard de la Rive-Sud.

Adopté le 16 août 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

(signé) André Hamel

André Hamel, maire suppléant

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 AOÛT 2004